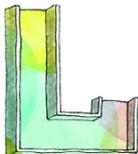


ESTUAIRE, VERS UNE ALIMENTATION « SEINE »

WEBINAIRE#4 – FÉVRIER 2022 – SYNTHÈSE



Le Producteur local – Le circuit court qui en dit long

Claire Pérez – Présidente du Réseau

Le Producteur local est **un modèle de supermarché alternatif**

Le Producteur local est une SIC (**société coopérative d'intérêt collectif**), issue de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui répond aux 3 principes de l'ESS :

- Utilité sociale et environnementale,
- Modèle économique non lucratif,
- Gouvernance partagée.

Les deux particularités du Producteur local :

- la marge des magasins : intégralement reversée aux producteurs,
- la gouvernance : chaque boutique est détenue en capital social par l'intégralité des producteurs qui la fournissent.

Aujourd'hui, le réseau du Producteur local est composé de **7 boutiques**. La première a ouvert à Bois-Guillaume en 2015.

Une **structure ADER centralise les fonctions administratives**, gère et pilote le réseau de boutiques mais n'a pas d'activité commerciale.

Chaque boutique du réseau est **indépendante** : elle fonctionne avec son propre réseau de producteurs et ses salariés. Chaque boutique **obéit cependant aux statuts et aux règles définis par l'ADER**.

Quelques chiffres :

- Entre 800 et 1500 clients par semaine et par boutique
- 180 producteurs adhérents
- 30 salariés

Les producteurs qui adhèrent à un magasin Producteur local répondent à **4 règles** (issues de logiques logistiques et environnementales et de réflexions liées à l'investissement au sein de la coopérative).

1. Un producteur de produits frais doit se situer à moins de 80 km du lieu de vente : limite les problématiques d'approvisionnement (qualité, régularité) car ces produits sont livrés 1 à 2 fois par semaine.
2. Un producteur de produits de longue conservation doit se situer à moins de 150 km du lieu de vente (produits pouvant être livrés 1 fois tous les 3 mois) : au-delà de cette limite géographique, le producteur perd le lien avec le territoire de commercialisation, la clientèle et le magasin.
3. En fonction de la production et des produits, le Producteur local regarde :
 - la qualité des aliments (pour l'élevage),
 - la qualité des matières premières pour les artisans ou des ingrédients pour les produits transformés,
 - les ajouts dans les produits transformés (sans additifs ni conservateurs etc.)
 - les pratiques agricoles mais pas d'obligation de label tel que le bio pour :
 - aider le producteur à améliorer ses pratiques,
 - ne pas exclure des producteurs qui n'ont pas besoin de se labelliser mais qui garantissent la qualité et la traçabilité de leurs produits.
4. L'adhésion des producteurs au modèle et aux valeurs d'ADER (facilite la cohésion et l'intérêt commun).

Les impacts du Producteur local pour le territoire normand (territoire sur lequel le retour d'expérience est plus long et sur lequel les boutiques Producteur Local sont les plus nombreuses) :

- 70 % des producteurs et artisans sont situés à moins de 50 km du point de vente,
- Une quarantaine d'emplois créés : directs en boutiques ou indirects chez les producteurs associés grâce à la marge dégagée par le magasin (pour faire face à la demande, certains producteurs ont recruté sur leurs exploitations),
- 40 % des associés ont pu améliorer leurs pratiques agricoles grâce à la marge dégagée par la boutique (adhésion à un label, diminution des intrants, transformation à la ferme, installation de jeunes exploitants etc.),
- 80 % des associés estiment que l'activité générée par le Local de Bois-Guillaume leur a permis d'améliorer leurs conditions de travail et leur rémunération,
- 90 % de la clientèle des boutiques est située dans une zone de chalandise de moins de 3 km autour du point de vente.

L'intérêt de mailler le territoire en s'appuyant sur les circuits courts

- Implanter plus de boutiques permet de créer de l'emploi stable et décent.
- Mieux occuper le territoire permet de démocratiser l'accès à une alimentation de qualité en encourageant les citoyens à adopter des pratiques alimentaires plus saines. (Ceci se vérifie surtout si la collectivité s'implique dans une démarche alimentaire territoriale plus globale).
- Développer plus de boutiques génère plus d'activité et permet de faire profiter des impacts positifs du modèle à plus de producteurs et d'artisans (Un principe de non concurrence est établi au sein des boutiques entre les producteurs).
- Mailler le territoire permet de développer une stratégie de livraison plus écologique en favorisant le covoiturage, la livraison en vélo et en organisant des tournées (diminution du coût environnemental et économique du transport).

Conclusion

Le modèle du Producteur local est un levier pour les collectivités qui cherchent à répondre aux problématiques d'agriculture, d'emploi et d'environnement.

À mesure que la fréquentation des boutiques augmente, on mesure des impacts de plus en plus significatifs qui peuvent concrètement améliorer la situation à l'échelle locale et régionale.

Cependant, décrochage constaté dans les circuits courts de manière générale : la clientèle depuis plusieurs mois s'éloigne de ces systèmes à cause d'un pouvoir d'achat en diminution.